

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour réaliser la lutte contre les rats et les souris (sanitation). Les rongeurs sont surtout craints pour des raisons sanitaires (leurs déjections et leurs cadavres sont porteurs de microorganismes dangereux) et à cause des dégâts qu'ils occasionnent aux matériels en rongant tout à la recherche de nourriture, ou simplement pour user leurs dents. Les isolants des conducteurs électriques sont particulièrement exposés.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au personnel des silos (chefs de dépôts, magasiniers, chefs de secteurs, remplaçants, intérimaires).
En cas de problème ponctuel sur un silo, une demande d'intervention d'un prestataire peut être réalisée par le service qualité.
Le Responsable Qualité est chargé de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

4. Informations complémentaires

document de référence : Norme ISO 9001 chapitre 7.1 "infrastructures"
Référentiel d'audit CSA-GTP
Fiches de données de Sécurité des produits utilisés
Plan de prévention, consignes de sécurité et fiches réflexes applicables dans les silos

5. Diffusion

1 SQ
 1 DG
 30 SILOS
 INF
 1 EXE
 DEV
 ENT

 PER
 APP
 1 CER
 1 LOG
 1 SEM

6. Modifications

28/08/09	Création sous référence PR 6.3-5	Indice 00
02/02/10	Ajout de l'analyse de la consommation des appâts	Indice 01
11/05/11	Ajout de la possibilité de recours à une entreprise extérieure	Indice 02
14/11/16	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion et nouvelle identification	Indice 03
10/05/17	Prise en compte des exigences de la norme version 2015	Indice 04
19/03/21	Modification suite à interdiction appâtage permanent	Indice 05

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

1. Exploration

Au silo, on retrouve essentiellement le surmulot, la souris et le rat noir. On reconnaît leur passage par des traces de pattes à 5 doigts. A la surface des tas de poussière, leur queue laisse la marque d'un « S ». Tous trois nagent et sautent facilement.

Le mulot, le lerot et le campagnol des champs sont moins courants dans les silos mais se nourrissent de grains. Ce n'est pas le cas du loir, du rat musqué ni du ragondin.

✓ Le surmulot ou rat gris ou rat d'égout

C'est un grimpeur très moyen. Il possède de petites oreilles, mesure 20 à 30 cm avec une queue de 15 à 20 cm. Son pelage va du gris au brun. Ses crottes sont en forme de noyau d'olive et longues de 10 à 15 mm. Il vit au sol et creuse des terriers.

✓ La souris

C'est un bon grimpeur. Elle possède de grandes oreilles et a un poil fin gris foncé. Elle laisse des traces plus petites et dégage une odeur d'urine caractéristique. Elle niche partout où elle trouve des matériaux à déchiqueter.

✓ Le rat noir

C'est un très bon grimpeur. Il possède de grandes oreilles, mesure 15 à 20 cm avec une queue de 17 à 28 cm. Son pelage est uniformément noir. Ses crottes de 8 à 12 mm sont de forme allongée terminée par une pointe. Il vit en hauteur et fait un nid dans les charpentes. Le rat implante son gîte le plus près possible de ses points de ravitaillement. Il en sort, pour aller se nourrir, quelques heures chaque nuit en évitant les trajets à découvert. On a très peu de chance de l'apercevoir. Un rat vu, c'est sûrement 20 rats présents dans les environs immédiats. Il emprunte toujours les mêmes itinéraires pour se rendre d'un point à l'autre de son territoire.

La présence de rongeurs sur un site est révélée notamment par leurs pistes de circulation :

♦ à l'extérieur : tracées sur le sol, entre les terriers des rats gris et les lieux de ravitaillement, les pistes peuvent avoir 5 cm de large, parfois plus. Le sol est damé et lisse. Elles sont très visibles en hiver quand la végétation est au repos. Pour les révéler l'été, quand la végétation est haute, il faut écarter les ronces, les herbes, le feuillage sous lesquelles elles sont dissimulées.

♦ à l'intérieur des bâtiments : rats et souris circulent en suivant la base des murs et cloisons ou sur les canalisations et câbles courant le long des parois. Des dépôts graisseux de crasse brunâtre sont laissés par le frottement des ventres et des parties génitales des rongeurs, et indiquent leur passage. Ces dépôts sont surtout importants sur les obstacles franchis (angles saillants, clous, tuiles...)

2. Moyens de lutte

2.1 La lutte préventive

Son objectif est de rendre les lieux moins accessibles aux rongeurs et moins favorables à leur séjour.

L'ordre, le rangement, le nettoyage, l'élimination des sources de nourriture et des déchets sont les premières mesures à prendre. Les rats et les souris s'installent plus facilement dans des locaux mal entretenus où les grains traînent un peu partout et où sont nombreuses les cachettes et possibilités de nicher.

Il faut ensuite protéger les voies d'accès possible, par exemple :

- ♦ installation de protection métalliques ou de joints de mortier pour obturer toutes les ouvertures (joints entre le bardage et le sol ou passages de câbles)
- ♦ installation de grillages sur les plaques des réseaux d'eau pluviale ou les trous d'aération
- ♦ mise en place de cônes inversés pour empêcher les rongeurs de grimper sur les conduits

Il ne faut pas oublier qu'un rat peut creuser une galerie jusqu'à 40 cm de profondeur, franchir une partie verticale et lisse de plus de 30 cm et sauter plus de 75 cm de hauteur.

L'observation régulière des zones peu accessibles et des abords permet de détecter précocement une infestation nouvelle, d'évaluer son importance et d'entamer la lutte curative avant que les nouveaux arrivants ne s'installent, ne se reproduisent et ne commettent de nouveaux dégâts.

2.2 La lutte curative physique

L'utilisation de pièges mécaniques est efficace lorsque l'infestation n'est pas trop importante. Ces pièges peuvent rester en permanence sur le site sans aucun danger.

Les tapettes et les pièges à mâchoires nécessitent la mise en place d'un appât. Il faut les utiliser de préférence dans les parties hautes (chemin de câbles, canalisation) et à fixer avec une ficelle ou une corde.

Les pièges à glu ne nécessitent pas d'appât. Ils doivent être placés au sol, sur les passages identifiés via les indices de présence et de préférence contre les murs.

La lutte mécanique est à privilégier en dehors des périodes d'infestation avec un contrôle mensuel des appâts.

2.3 La lutte curative chimique

Les rodenticides sont des anticoagulants qui cumulent plusieurs avantages :

- ◆ un pouvoir cumulatif élevé : une consommation faible mais répétée est efficace
- ◆ une activité à partir de très faibles doses et une très bonne acceptation par les rongeurs
- ◆ aucune action sur le système nerveux central, qui aurait pour inconvénient de provoquer des comportements anormaux. Les congénères qui les observeraient développeraient de la méfiance vis-à-vis des appâts.
- ◆ un effet mortel retardé qui empêche les rats de faire une relation entre l'ingestion de l'appât et la mort

Un diagnostic doit être réalisé et formalisé pour justifier toute mise en place de produits à base d'anticoagulants sur un site (EN 7.1-4-1).

En dehors des périodes d'infestation, un diagnostic est réalisé chaque année en septembre ou après chaque constat d'infestation.

En cours d'infestation, le diagnostic est réalisé tous les 35 jours jusqu'à la maîtrise de l'infestation.

2.3.1. Mode d'utilisation des appâts

Si le diagnostic a permis de justifier l'utilisation d'appât chimiques, traiter tous les foyers infestés, sans exception.

Disposer les appâts sur le passage des rongeurs, entre le terrier ou le nid et le point de ravitaillement, le plus près possible du gîte.

La concurrence alimentaire doit jouer en faveur des appâts et chaque colonie doit pouvoir venir se ravitailler à plusieurs postes.

Choisir des endroits où les rongeurs se sentent à l'abri et où ils font leurs crottes.

Tous les appâts doivent être mis dans un poste d'appât âgé (boîte) de façon à limiter leur dispersion.

Ne pas éveiller la méfiance des rongeurs : ne pas déplacer les objets derrière lesquels ils se cachent et porter des gants pour manipuler les appâts.

Les précautions suivantes seront prises pour éviter toute contamination du grain :

- l'utilisation de grains traités est interdite dans les silos, utiliser les sachets (EXO ELECTRA RS et EXO OPERAT PLUS PAT)

- les postes d'appât âgé seront éloignés des bords des cellules, des cases et des fosses de réception.

- la mise en place d'appâts à proximité immédiate des pieds d'élévateurs est interdite.

La disposition des appâts doit tenir compte du comportement de chaque espèce :

◆ pour les rats gris : mettre les postes d'appâtages au sol (100 grammes par poste) obligatoirement sur une partie sèche, même si l'animal affectionne les lieux humides. Si le sol est humide, interposer une dalle pour éviter qu'il ne s'imbibe et ne s'altère et le protéger sous une planche, dans une caisse ou un tuyau...

◆ pour les rats noirs : mettre les postes d'appâtage en hauteur, sur les poutres ou sur le faîte des murs (100 grammes par poste).

◆ pour les souris : mettre en place des postes d'appâtage beaucoup plus petits, de l'ordre de 20 grammes et beaucoup plus nombreux, de préférence là où elles font leurs crottes.

Nous avons d'autre part, des blocs appâts "EXO STORM ULTRA SECURE" conçus pour aller à l'extérieur.

2.3.2 Suivi des appâts

Un plan reprenant la localisation de chaque poste d'appatage est élaboré.

Chaque poste est identifié grâce à l'étiquette autocollante placée sur le mur.

Compléter la fiche de contrôle des postes d'appatage sur laquelle est mentionnée :

- la position des appâts
- le type d'appât
- la consommation
- la date de réappâtage

Une fois, les appâts placés, les postes doivent être contrôlés et les consommations d'appâts relevées tous les 7 jours.

Vérifier à chaque contrôle tous les postes.

Faire un réappâtage en fonction de la consommation.

Le traitement ne peut pas durer plus de 35 jours sans un nouveau diagnostic qui justifie la nécessité de maintenir la présence d'anticoagulants sur le site et qui détaille les actions correctives apportées (changement de substance active, changement de supports, emplacement des postes...).

Porter des gants et un masque anti-poussière pendant les diagnostic et les contrôles des postes d'appatage.

Mettre les rongeurs dans un sac plastique, sceller le sac plastique (nœud) et jetez-le aux ordures.

Conserver les produits à base d'anticoagulants dans un local fermé à clé.

Une analyse de la consommation des appâts est réalisée tous les trimestres pour augmenter le nombre de poste si besoin, boucher des accès...

En cas d'infestation importante, le magasinier formulera une demande pour l'intervention d'une entreprise extérieure en complément du suivi mensuel.